

**COMMUNE
DE
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg – Campagne

Date de convocation : 30 septembre 2011

**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 octobre 2011

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 13

Présents : SPITZER François - DECKER Régine - BURGER Sylvie - ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph - MEYER Isabelle - PFISTER Hubert - REMOND Xavier - UGE Brigitte

Absents excusés : FUCHS Didier - OSTER-SCHALL Albert

DCM 31-2011

3 – Domaine et patrimoine

3.1 : Acquisitions

Acquisition d'une parcelle pour élargissement de voie.

Le Conseil Municipal,

VU le projet d'aménagement de la rue de la Forêt ;

VU la promesse de vente d'une bande de 1 m pour élargissement de la rue de Mme BARZOUKAS Marguerite domiciliée 6 rue d'Alsace à WINGERSHEIM, propriétaire riverain ;

VU le PV d'arpentage en date du 5 juillet 2011 établi par le Cabinet KLOPFENSTEIN et SONNTAG à BRUMATH ;

Considérant que l'acquisition de cette bande de terrain permettra une amélioration de la desserte des riverains et de la sécurité des usagers :

- **DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée Section 4 n° 216/32 d'une superficie de 33 ca (0,33 are) appartenant à Mme BARZOUKAS Marguerite demeurant 6 rue d'Alsace à WINGERSHEIM
- **FIXE** le prix à un forfait de **1.500,00 €**
- **CHARGE** le Maire de rédiger la transaction sous la forme administrative
- **AUTORISE** M. SPITZER François, premier Adjoint au Maire, d'intervenir dans l'acte pour le compte de la Commune de WINGERSHEIM.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 32-2011

1 – Commande publique

1.1 : Marchés publics

Acquisition d'un photocopieur pour les écoles.

Le Maire informe les élus qu'il y a lieu de remplacer le copieur des écoles datant de juin 2002 dont le contrat d'entretien portait sur 5 ans.

Le Conseil Municipal,

VU l'ancienneté du matériel ;

VU le nombre de copies au compteur ;

VU les offres réceptionnées en mairie :

1. RBR à HOENHEIM pour un montant de 1.940 € HT
2. TECHNO BURO à GEISPOLSHHEIM pour un montant de 2.524 € HT ;

VU les besoins des écoles ;

VU les crédits inscrits au budget primitif 2011 ;

CONSIDÉRANT que les prestations d'entretien et les équipements annexes piment sur le prix de base de l'appareil

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** d'acquérir l'équipement suivant :

- Copieur multifonction KYOCERA KM 2560, installation, paramétrage, formation, garantie 5 ans pour un montant de **2.524 € HT** auprès de TECHNO BURO à GEISPOLSHHEIM

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 33-2011

1 – Commande publique

1.1 : Marchés publics

Acquisition du parc informatique scolaire.

Le Maire informe les élus qu'il y a lieu de remplacer le matériel informatique des écoles par des équipements plus performants et mieux adaptés aux différentes classes.

Le Conseil Municipal,

VU l'ancienneté du matériel en place ;

VU les offres de différents prestataires ;

VU les besoins et l'analyse des dossiers par les services académiques ;

VU les crédits inscrits au budget primitif 2011 :

et après en avoir discuté :

➤ **DÉCIDE** le renouvellement du parc informatique des écoles

➤ **VOTE** un crédit de **4.000 €** pour 6 ordinateurs portables et 1 imprimante.

➤ **AUTORISE** le Maire à effectuer, en concertation avec les enseignants, le choix des produits.
(adoptée à l'unanimité)

DCM 34-2011

1 – Commande publique

1.1 : Marchés publics

Travaux de voirie – rue de la FORÊT.

Le Conseil Municipal,

VU le programme d'aménagement de voirie sur la Commune de WINGERSHEIM inscrit au contrat de territoire ;

VU la délibération de ce jour décidant l'acquisition d'une parcelle dans la rue de la Forêt pour élargissement de voie ;

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau **N2I à INGWILLER** par délibération du 15 mai 2008 pour l'aménagement de la rue de la Forêt ;

VU le projet de voirie arrêté par ce bureau d'études ;

VU l'application de la taxe des riverains,

le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- **APPROUVE** l'avant projet définitif (voirie et réseaux secs) établi par le bureau N2i pour l'aménagement de la rue de la Forêt à un montant de **60.000 € HT**

- **VOTE** le plan de financement suivant :

- subvention du Conseil Général : 12.000 €

- fonds libres de la Commune : 48.000 €

- **DÉCIDE** de lancer l'appel à concurrence dans les meilleurs délais conformément au Code des Marchés Publics

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 35-2011

1 – Commande publique

1.1 : Marchés publics

Travaux de voirie rue de la FORÊT – avenant au marché de maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil Municipal,
VU le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le bureau N2i à INGWILLER en date du 11 juillet 2008 ;
VU l'avant projet sommaire de décembre 2008 arrêté à 40.000 € HT ;
VU l'avant projet définitif d'octobre 2011 arrêté à 60.000 € HT ;
VU le taux de rémunération du maître d'œuvre de 6,5 % ;
VU la rémunération du Bureau d'Études au stade de l'avant projet sommaire d'un montant de 40.000 € x 6,50 % = **2.600 € HT** ;
CONSIDÉRANT la révision du dossier et l'évolution des marchés :

- **DÉCIDE** de conclure un avenant financier au marché de maîtrise d'œuvre signé avec le bureau d'études N2i à INGWILLER
- **APPROUVE** la nouvelle rémunération du bureau N2i arrêtée comme suit : 60.000 € x 6,50 % = **3.900 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 36-2011

1 – Commande publique
1.1 : Marchés publics
Travaux de voirie – Faubourg de la ROBERTSAU.

Le Conseil Municipal,
VU le programme d'aménagement de voirie sur la Commune de WINGERSHEIM inscrit au contrat de territoire ;
VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau **N2i à INGWILLER** par délibération du 15 mai 2008 pour l'aménagement du Faubourg de la Robertsau
VU le projet de voirie arrêté par ce bureau d'études ;
VU l'application de la taxe des riverains,

le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- **APPROUVE** l'avant projet définitif (voirie et réseaux secs) établi par le Bureau N2i pour l'aménagement du Faubourg de la Robertsau à un montant de 90.000 € HT
- **VOTE** le plan de financement suivant :
 - subvention du Conseil Général : 20.400 €
 - fonds libres de la Commune : 69.600 €
- **DÉCIDE** de lancer l'appel à concurrence dans les meilleurs délais conformément au Code des Marchés Publics
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 37-2011

1 – Commande publique
1.1 : Marchés publics
Travaux de voirie Faubourg de la ROBERTSAU – Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil Municipal,
VU le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le bureau N2i à INGWILLER en date du 11 juillet 2008 ;
VU l'avant projet sommaire de décembre 2008 arrêté à 72.000 € HT ;
VU l'avant projet définitif d'octobre 2011 arrêté à 95.000 € HT ;
VU le taux de rémunération du maître d'œuvre de 6,5 % ;
VU la rémunération du Bureau d'Études au stade de l'avant projet sommaire d'un montant de 40.000 € x 6,50 % = **4.680 € HT** ;
CONSIDÉRANT la révision du dossier et l'évolution des marchés :

- **DÉCIDE** de conclure un avenant financier au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le bureau d'études N2i à INGWILLER
- **APPROUVE** la nouvelle rémunération du Bureau N2i arrêté comme suit : 95.000 € x 6,50 % = **6.175 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 38-2011

7 – Finances locales
7.1 : Décisions budgétaires
Transfert de crédits – décision modificative.

Le Conseil Municipal,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2007 décidant de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2007 désignant le Bureau ESPAYS, en qualité de maître d'œuvre ;
VU la note d'honoraires n° 3 du 29 août 2011 du Bureau ESPAYS de STRASBOURG d'un montant de 3707.60 € ;
VU le calendrier de la procédure ;
VU les crédits restants au compte 202 du Budget Principal 2011 soit 3 386.24 € ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de compléter ces crédits sur l'exercice 2011 :

- **DÉCIDE** d'effectuer les opérations comptables suivantes :

Dépenses d'investissement

Article 202 – Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme : + 2 500 €
 Article 21318 – Travaux autres bâtiments : - 2 500 €

(adoptée à l'unanimité)

DCM 39-2011

8 – Domaines de compétences par thèmes
8.9 : Autres
Bilan d'exploitation 2010 de la Salle des Fêtes et de la Maison des Associations.

M. SPITZER François, Adjoint au Maire délégué, dresse le bilan d'exploitation de l'exercice 2010 de :

↳ la **Salle des Fêtes** comme suit :

Dépenses : 8.359,38 €
 Recettes : 7.459,83 €
DÉFICIT : 899,55 €

↳ la **Maison des Associations** comme suit :

Dépenses : 8.921,58 €
 Recettes : 3.037,78 €
DÉFICIT : 5.883,80 €

- **ARRÊTE** le compte d'exploitation de la Salle des Fêtes pour l'an 2010 à un **solde négatif de 899,55 €**
- **ARRÊTE** le compte d'exploitation de la Maison des Associations pour l'an 2010 à un **solde négatif de 5.883,80 €**
- **DEMANDE** que ces résultats soient communiqués à l'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs, gestionnaire des salles.

(1 abstention)

Acte rendu exécutoire
 Après envoi en Préfecture
 Le 11 octobre 2011
 et publication ou notification le

Pour extrait conforme
 Le Maire : FREUND Bernard

